



MARTIN

DESSERT



Code : 0320-34

TARTE AU SUCRE TRADITIONNELLE

Valeurs Nutritives

Valeur Nutritives / Nutrition Facts

Pour 1/8 tarte (100 g) / Per 1/8 pie (100 g)

Calories 340		% Daily Value*
		% valeur quotidienne*
Lipides / Fat	14 g	19%
Saturés / Saturated	6 g	31%
+Trans / Trans	0.2 g	
Glucides / Carbohydrates	52 g	
Fibres / Fibre	5 g	18%
Sucres / Sugars	27 g	27%
Protéine / Protein	2 g	
Cholestérol / Cholesterol	40 mg	
Sodium / Sodium	200 mg	9%
Potassium	50 mg	1%
Calcium	30 mg	2%
Fer / Iron	0.75 mg	4%

*5% ou moins c'est peu, 15% ou plus c'est beaucoup
*5% or less is a little, 15% or more is a lot

Liste d'ingrédients

Sucres (glucose, cassonade, sucre), Crème (lait, crème, mono et diglycérides, phosphate disodique, citrate de sodium, cellulose microcristalline, carraghénine, gomme de cellulose), Farine de blé, Shortening d'huile de palme modifiée et d'huile de canola, Œuf entier liquide, Eau, Amidon de maïs modifié, Sel, Margarine d'huile de canola et d'huiles de palme et palmiste modifiées (soya), Gomme de xanthane.

Contient : Blé, Lait, Œuf, Soya

Peut contenir : Avoine, Orge, Sulfites

Informations techniques

Spécifications physiques :

- Hauteur du produit : N/A
- Dimension de la portion : N/A
- Poids portion : 800 g

Spécifications d'emballage :

- 1,00 portion(s) / boîte
- 6,00 boîte(s) / caisse
- 5,69 KG poids de caisse brut
- 4,80 KG poids de caisse net

Disposition sur une palette :

- 12,00 caisses / rangée
- 4,00 caisses de haut
- 48,00 caisses / palette

Spécifications de décongélation :

Décongeler à 4°C pendant 3 hres environ (portion)

Décongeler à 4°C pendant 12 hres environ (boîte)

Durée de vie du produit :

18 mois au congélateur

Durée de vie après décongélation :

7 jours au réfrigérateur (4°C)

Manipulation :

1-Retirer l'emballage du produit. 2- Placer un couteau sous l'eau chaude puis couper complètement la portion. 3- Servir dans une assiette à l'aide d'une spatule. *Ne jamais recongeler une fois décongelé*

Règlementation :

Le processus se conforme aux normes du règlement sur les aliments et drogues du Canada (C.R.C., ch.870) et avec le code du Règlement Fédéral (CFR, titre 21)



Révision 11/07/2024

Version 5